

## **PROCES-VERBAL**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016**

-----

NOMBRE DE CONSEILLERS :            en exercice : 38  
   présents : 29  
   votants : 31

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DURRENS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 23 mars 2016

ÉTAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BATARD Hélène, BILLY Stéphanie, BEILLEVERT Yannis, CALARD Isabelle, CHIFFOLEAU Angélique (arrivée 20h35), CHIRON Yannick, DUCARNE Vincent, DURRENS Alain, ETOUBLEAU Fabienne (arrivée à 19h50), FERRER Jean-Bernard, FOUCAULT Carlos, GAUDICHON Stéphanie, HERAULT Marie-Claude, JAUNET Laëtitia (arrivée 20h35), JOSNIN François, JOSSO Patricia, LECUYER Carole, MORTEAU Geneviève, MOUSSET Damien, PICOT Andrée, PIRAUD Laurent, ROLLAND Guillaume, RONCIN Fabrice, ROUSSELEAU Joël (arrivée à 20h45), SAILLARD Nathalie, SPANO Ange, SUIRE Claire (arrivée à 19h50), SUPIOT Frédéric, YDE Hervé.

ÉTAIENT ABSENTS : Mesdames et Messieurs ALLAIN Fabrice, BONNET Mary (pouvoir à BEILLEVERT Yannis), GUILLOU Jean-Philippe, LOUERAT Stéphanie, RITZ Vincent (pouvoir à Monsieur YDE Hervé), THABARD Chantal, VERON Sylvie.

ÉTAIENT EXCUSES : Messieurs BLANCHARD Jérôme, LAMBOUR Jean-Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Stéphanie GAUDICHON.

-----

-----

#### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2016**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2016 est adopté à l'unanimité.

## 2. DELEGATION AU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, pour information, des décisions prises par lui, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil.

16-005	08/02/2016	Achat videoprojecteur salle du conseil	Studio L'Arsène	1 133,71 €
16-006	09/02/2016	Achat tables restaurant scolaire St Cyr	KG Mat collectivités	1 170,00 €
16-007	09/02/2016	Audit Informatique Villeneuve	VSYS Informatique	1 470,00 €
16-008	10-févr	Urbanisme: DP modulaire gendarmerie	BECBA	850,00 €
16-009	10/02/2016	Autolaveuse Salle St Cyr	PLG	3 745,91 €
16-010	10/02/2016	Mission MO ancienne gendarmerie partie administrative	BECBA	9 850,00 €
16-011	15/02/2016	Levé topographique terrain de foot synthétique	CDC Conseils	1 050,00 €
16-012	17/02/2016	Fleurissement place du marais direction salle polyvalente	SCEA Chamoulaud	1 160,88 €
16-013	22/02/2016	Menuiseries Office du Tourisme	QUEBAUD Ronald	5 662,28 €
16-014	23/02/2016	Accompagnement pour l'adressage de la commune nouvelle	La Poste	2 137,50 €
16-015	24/02/2016	Etude pour restauration tableau Martyre de St Cyr et Ste Julitte	Atelier Claire Le Goff	1 075,00 €
16-016	24-févr	Levé topographique ancienne gendarmerie	CDC Conseils	825,00 €
16-017	26/02/2016	Enduit mur portail réserve du musée	Yves BLANCHARD	1 717,15 €
16-018	04/03/2016	Remplacement Chauffe-Eau salle poly St Cyr	JJ FOUCHER	1 265,00 €
16-019	04/03/2016	Location Modulaire pour Boulangerie Fresnay	LOXAM	1 664,25 €
16-020	04/03/2016	Montage et Démontage modulaire pour boulangerie Fresnay	BATI MOD'	750,00 €
16-021	04/03/2016	Achat de 2 postes informatiques	VSYS Informatique	1 098,00 €
16-022	04/03/2016	Remplacement ballons eau chaude salle st cyr	FOUCHER JJ	1 265,00 €
16-023	09/03/2016	Relamping salle polyvalente Fresnay	CBE	1 858,76 €
16-024	09/03/2016	Tarif jaune étangs Bourgneuf	EIFFAGE	3 838,00 €
16-025	11/03/2016	Chemin de la Cabiterie	LAMBERT TP	1 605,00 €
16-026	25/03/2016	Panneaux entrée agglomération	LEONE SIGN	3 008,16 €

## 3. FINANCES : COMPTES 2015

### A. Compte administratif

Monsieur Frédéric SUPIOT, Adjoint aux finances, présente les Comptes Administratifs 2015.

Comme le prévoit la loi, Messieurs les Maires ne participent pas au vote. Ils quittent la salle lors du vote du Compte Administratif et donnent la présidence de l'Assemblée à Monsieur Frédéric SUPIOT.

## I. Budget principal - Communes

### *Commune de Bourgneuf en Retz*

Monsieur DURRENS, Maire de Villeneuve en Retz et ancien Maire de Bourgneuf en Retz, ne prend pas part au vote, ni aux débats.

Résultat de Fonctionnement 2015		
Total des titres		2 807 641,37 €
Total des mandats	-	1 850 608,20 €
Excédent de fonctionnement reporté	+	150 000,00 €
Résultat de Fonctionnement		1 107 033,17 €

Résultat d'Investissement 2015		
Total des titres		1 608 953,23 €
Total des mandats	-	824 104,89 €
Excédent d'investissement reporté	+	17 523,59 €
Résultat d'Investissement		802 371,93 €

*Après délibéré, par 21 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal,*

- *VOTE le compte administratif du budget « Commune » de Bourgneuf en Retz tel qu'il est présenté ci-dessus,*
- *ARRETE les comptes du budget « Commune » de Bourgneuf en Retz pour 2015 aux sommes énumérées ci-dessus*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire*

### *Commune de Fresnay-en-Retz*

Monsieur FERRER, Maire délégué de Villeneuve en Retz et ancien Maire de Fresnay en Retz, ne prend pas part au vote, ni aux débats.

Résultat de Fonctionnement 2015		
Total des titres		947 315,26 €
Total des mandats	-	806 907,24 €
Excédent de fonctionnement reporté	+	25 569,77 €
Résultat de Fonctionnement		165 977,79 €

Résultat d'Investissement 2015		
Total des titres		465 372,93 €
Total des mandats	-	197 459,45 €
Déficit d'investissement reporté	-	307 693,86 €
Résultat d'Investissement	-	39 780,38 €

*Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,*

- *VOTE le compte administratif du budget « Commune » de Fresnay-en-Retz tel qu'il est présenté ci-dessus,*
- *ARRETE les comptes du budget « Commune » de Fresnay-en-Retz pour 2015 aux sommes énumérées ci-dessus*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire*

## II. Budget Principal - locaux commerciaux

*Commune de Fresnay-en-Retz*

Monsieur FERRER, Maire délégué de Villeneuve en Retz et ancien Maire de Fresnay en Retz, ne prend pas part au vote, ni aux débats.

Résultat d'exploitation 2015	
Total des titres	7 958,46 €
Total des mandats	- 3 586,78 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ <u>                    </u>
Résultat de Fonctionnement	4 371,68 €

  

Résultat d'exploitation 2015	
Total des titres	161 251,00 €
Total des mandats	- 106 602,27 €
Excédent d'investissement reporté	+ <u>                    </u> 712,20 €
Résultat d'Investissement	55 360,93 €

*Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,*

- *VOTE le compte administratif du budget « locaux commerciaux » de Fresnay-en-Retz tel qu'il est présenté ci-dessus,*
- *ARRETE les comptes du budget « locaux commerciaux » de Fresnay-en-Retz pour 2015 aux sommes énumérées ci-dessus*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire*

## III. Budget Principal – Assainissement

*Commune de Fresnay-en-Retz*

Monsieur FERRER, Maire délégué de Villeneuve en Retz et ancien Maire de Fresnay en Retz, ne prend pas part au vote, ni aux débats.

Résultat d'exploitation 2015	
Total des titres	27 285,04 €
Total des mandats	- 26 846,85 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ <u>                    </u> 122 128,49 €
Résultat de Fonctionnement	122 566,68 €

  

Résultat d'exploitation 2015	
Total des titres	39 416,58 €
Total des mandats	- 34 903,13 €
Excédent d'investissement reporté	+ <u>                    </u> 66 410,62 €
Résultat d'Investissement	70 924,07 €

*Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,*

- *VOTE le compte administratif du budget « Assainissement » de Fresnay-en-Retz tel qu'il est présenté ci-dessus,*
- *ARRETE les comptes du budget « Assainissement » de Fresnay-en-Retz pour 2015 aux sommes énumérées ci-dessus*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire*

#### IV. Budget Principal - Lotissement

*Commune de Bourgneuf en Retz*

Monsieur DURRENS, Maire de Villeneuve en Retz et ancien Maire de Bourgneuf en Retz, ne prend pas part au vote, ni aux débats.

Résultat de Fonctionnement 2015		
Total des titres		681 207,97 €
Total des mandats	-	698 548,99 €
Excédent de fonctionnement reporté	+	
Résultat de Fonctionnement	-	17 341,02 €

  

Résultat d'Investissement 2015		
Total des titres		694 274,17 €
Total des mandats	-	590 237,99 €
Excédent d'investissement reporté	+	694 274,17 €
Résultat d'Investissement	-	590 237,99 €

*Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,*

- *VOTE le compte administratif du budget « Lotissement » de Bourgneuf en Retz tel qu'il est présenté ci-dessus,*
- *ARRETE les comptes du budget « Lotissement » de Bourgneuf en Retz pour 2015 aux sommes énumérées ci-dessus*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire*

#### B. Compte de Gestion

Les comptes de gestions, comptes du comptable du Trésor sont identiques aux comptes administratifs et il est demandé aux conseillers de bien vouloir les approuver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après s'être fait présenter, pour les budgets de Fresnay en Retz (Commune, Locaux Commerciaux et Assainissement) et les budgets de Bourgneuf en Retz (Commune et Lotissement St Cyr), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### C. Affectation des résultats 2015

Monsieur Frédéric SUPIOT, Adjoint aux Finances expose au conseil municipal les résultats de l'exercice 2015 constatés aux Comptes de Gestion et aux Comptes Administratifs.

Ces propositions sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

#### Commune

Proposition d'affectation du résultat 2015		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement		762 591,55 €
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		1 273 010,96 €

#### Locaux commerciaux

Proposition d'affectation du résultat 2015		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement		55 360,93 €
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		4 371,68 €

#### Assainissement

Proposition d'affectation du résultat 2015		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement		70 924,07 €
002 - Résultat de Fonctionnement reporté		122 566,68 €

#### Lotissement

Proposition d'affectation du résultat 2015		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement		- 590 237,99 €
002 - Résultat de Fonctionnement reporté		- 17 341,02 €

Après délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- **ADOPTENT** les affectations de résultats 2015 telles qu'elles sont présentées ci-dessus
- **DONNENT** pouvoir à Monsieur le Maire à intervenir aux documents

#### 4. FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur Frédéric SUPIOT, Adjoint aux finances, présente l'ensemble des budgets primitifs 2016.

##### *Commune de Villeneuve-en-Retz*

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 709 303,00 €	3 583 305,51 €
Recettes	3 709 303,00 €	3 583 305,51 €

*Après délibéré, par 23 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal,*

- *VOTE le budget primitif 2016 « Commune » pour les montants totaux tels que présentés,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.*

##### *Assainissement*

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	166 074,49 €	114 924,07 €
Recettes	166 074,49 €	114 924,07 €

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *VOTE le budget primitif 2016 « Assainissement » pour les montants totaux tels que présentés,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.*

##### *Locaux commerciaux*

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	12 000 €	1 245 799,61 €
Recettes	12 000 €	1 245 799,61 €

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *VOTE le budget primitif 2016 « Locaux commerciaux » pour les montants totaux tels que présentés,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.*

##### *Lotissement*

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	607 579,01 €	590 237,99 €
Recettes	607 579,01 €	590 237,99 €

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *VOTE le budget primitif 2016 « Lotissement » pour les montants totaux tels que présentés,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.*

## 5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Frédéric Supiot, présente aux conseillers l'état 1259 reçu par la collectivité.

Il est ensuite proposer aux conseillers de rester sur l'harmonisation fiscale progressive décidée par les conseils municipaux du 22 septembre dernier et de voter l'état 1259 ainsi reçu.

	TAUX 2016
Taxe Habitation	18.94%
Taxe Foncier bâti	14.53%
Taxe Foncier Non Bâti	34.32%

### Question :

Madame PICOT Andrée, demande « s'il y a une augmentation des taux pour Fresnay-en- Retz et une diminution pour Bourgneuf-en-Retz ? »

Réponse : Pour la taxe d'habitation, il y aura une hausse des taux pour Bourgneuf et une diminution pour Fresnay la première année en raison de la politique d'abattements décidée. Pour les deux autres taux, il y a une baisse pour Bourgneuf et une hausse pour Fresnay.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- *FIXE* les taux d'impositions locaux pour l'année 2016 tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## 6. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO)

Après l'exposé du sujet par Monsieur le Maire, une suspension de séance de 25 minutes est décidée pour laisser le temps aux conseillers présents de déposer une liste.

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite de la création de la commune nouvelle, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une liste se présente :

- Président : Monsieur le Maire
- Titulaires :
  - Frédéric SUPIOT
  - Nathalie SAILLARD
  - Jean-Michel LAMBOUR
  - Guillaume ROLLAND
  - Angélique CHIFFOLEAU
- Suppléants :
  - Fabrice RONCIN
  - Hélène BATARD
  - Laurent PIRAUD
  - Yanis BEILLEVERT
  - Stéphanie LOUERAT



Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *DESIGNE Mr Alain DURRENS, Président de la commission d'appels d'offres (CAO),*
- *ELIT comme membres titulaires :*
  - *Frédéric SUPIOT*
  - *Nathalie SAILLARD*
  - *Jean-Michel LAMBOUR*
  - *Guillaume ROLLAND*
  - *Angélique CHIFFOLEAU*
- *ELIT comme membres suppléants :*
  - *Fabrice RONCIN*
  - *Hélène BATARD*
  - *Laurent PIRAUD*
  - *Yanis BEILLEVERT*
  - *Stéphanie LOUERAT*
- *PREND ACTE QUE, conformément au III de l'article 22 du Code des Marché Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.*

## **7. TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES**

Il existe, sur le territoire de la commune nouvelle de Villeneuve-en-Retz, 3 salles disposant des équipements adaptés à la demande des particuliers ou associations pour organiser divers évènements : à Fresnay, Saint-Cyr et Bourgneuf.

Pour cela, les communes historiques de Fresnay et Bourgneuf avaient adopté le principe d'une location de ces équipements et, en 2015, une tarification en vigueur pour 2016.

Aujourd'hui, compte tenu de la fusion des deux communes, il convient d'harmoniser les tarifs de location des salles communales.

A cet effet, la « commission associations » s'est réunie et, en son nom, Madame Carole LECUYER, adjointe à la vie associative et aux sports, présente la tarification.

## A. LOCATION DES SALLES DE VILLENEUVE EN RETZ – pas de location le lundi matin

### I. Tarifs 2016 location salle polyvalente de BOURGNEUF

	habitants commune	Habitants et Associations hors commune
	1 jour y compris jour férié Repas / Vin d'honneur	1 jour y compris jour férié Repas / Vin d'honneur/ assemblée générale/ Manifestations
Grande salle	140,00 €	190,00 €
Petite salle	95,00 €	130,00 €
Cuisine	gratuit	100,00 €
	<b>Forfait week end</b> <b>420,00 €</b> du vendredi 16h00 au lundi 8h00	<b>Forfait week end</b> <b>710,00 €</b> du vendredi 16h00 au lundi 8h00
Location veille d'un évènement	50,00 €	50,00 €
RASSEMBLEMENT APRES SEPULTURE	50,00 €	100,00 €

	Associations de la commune	
	Jours ou soirs de semaine	samedi 8h ou dimanche 8h
Grande salle	45,00 €	70,00 €
Petite salle	25,00 €	45,00 €
Cuisine	gratuit	
	Salle gratuite pour réunion - AG ou toute manifestation n'ayant aucun but lucratif	

### II. Tarifs 2016 location salle polyvalente de SAINT CYR

	Habitants commune	Habitants et Associations hors commune
	1 jour y compris jour férié Repas / Vin d'honneur	1 jour y compris jour férié Repas / Vin d'honneur/ assemblée générale/ Manifestations payantes
Grande salle	150,00 €	190,00 €
Cuisine	gratuit	70,00 €
	<b>Forfait week</b> <b>280,00 €</b> du vendredi 16h00 au lundi 8h00	<b>Forfait week end</b> <b>460,00 €</b> du vendredi 16h00 au lundi 8h00
Location veille d'un évènement	50,00 €	50,00 €
RASSEMBLEMENT APRES SEPULTURE	50,00 €	100,00 €

	Associations de la commune	
	Jours ou soirs de semaine	samedi 8h dimanche 8h
Salle St Cyr	55,00 €	80,00 €
Cuisine	gratuit	
	Salle gratuite pour réunion - AG ou toute manifestation n'ayant aucun but lucratif	

### III. Tarifs 2016 location salle polyvalente de FRESNAY EN RETZ

	Associations de la commune	
	Jours ou soirs de semaine	samedi 8h dimanche 8h
Grande Salle	92,00 €	120,00 €
Hall	gratuit	gratuit
Cuisine	26,00 €	26,00 €
	Salle gratuite pour réunion - AG ou toute manifestation n'ayant aucun but lucratif	
Location de verres	16,00 €	
LOCATION veille d'un évènement	50,00 €	

	Habitants commune	Habitants et Associations hors commune
	1 jour y compris jour férié Repas / Vin d'honneur	1 jour y compris jour férié Repas / Vin d'honneur/ assemblée générale/ Manifestations payantes
Grande Salle	220,00 €	330,00 €
Hall	128,00 €	184,00 €
Cuisine	gratuit	123,00 €
	<b>Forfait week</b> 600,00 € du vendredi 16h00 au lundi 8h00	<b>Forfait week</b> 1,020.00 € du vendredi 16h00 au lundi 8h00
Location de verres	46,00 €	61,50 €
Location veille d'un évènement	50,00 €	50,00 €
RASSEMBLEMENT APRES SEPULTURE	50,00 €	100,00 €

### IV. Tarif 2016 location Salles de Sport de Bourgneuf et de Fresnay

Forfait Week-end associations de la commune (si entrées payantes)	90,00 €
Forfait Week-end associations hors de la commune (si entrées payantes)	320,00 €

Dérogation possible à étudier au cas par cas si mise en place des protections du sol par les associations

### V. Divers

Vente au déballage	Salles de Bourgneuf, St Cyr ou Fresnay
224 € salle complète journée de 8h à 20h00	

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs de location des salles de la commune pour l'année 2016 tels que présentés dans les tableaux ci-dessus,
- **DIT** que ces tarifs seront valables pour les demandes de locations réalisées à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

## **8. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2016**

Madame Carole LECUYER, adjointe à la vie associative et aux sports, fait part du travail de la commission et présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2016.

Pour rappel, les Conseillères et Conseillers ne doivent pas prendre part au vote de la subvention d'une association aidée par la commune dont ils sont membres. Madame Geneviève MORTEAU (membre des Jeunes de Bourgneuf), Messieurs Yannis BEILLEVERT (Membre des randonneurs des étoiles) Vincent DUCARNE (Membre du football club de Bourgneuf) ne prennent pas part au vote, pour les subventions qui concernent leurs associations.

Le tableau ci-dessous détaille, les associations retenues par le Conseil Municipal pour attribution d'une subvention.

Association	type	localisation	Subvention proposée 2016	VOTE
ADAR	Aide à la personne	Machecoul	292,11 €	Unanimité
ADMR (aide à domicile en Milieu Rural)	Aide à la personne	Bourgneuf	3 150,00 €	Unanimité
ADT (aide à domicile pour tous)	Aide à la personne	Nantes	425,04 €	Unanimité
Retz Agir	Economie	Machecoul	204,53	Unanimité
ACA DU PAYS DE RETZ	Culture	Bourgneuf	150,00 €	Unanimité
Fresnay Lecture	Culture	Fresnay	700,00 €	Unanimité
Fresnay Mélodie	Culture	Fresnay	130,00 €	Unanimité
Gilles de Retz Musique	Culture	Machecoul	352,00 €	Unanimité
LA CLE DE SEL	Culture	Bourgneuf	608,00 €	Unanimité
RANDONNEURS DES ETOILES	Culture	Bourgneuf	256,00 €	30 pour 1 abstention
la palette des marais	Culture	Bourgneuf	300,00 €	Unanimité
Société de Chasse Fresnay	Environnement	Fresnay	200,00 €	Unanimité
Société de Chasse St Cyr	Environnement	Bourgneuf	160,00 €	Unanimité
Amicales pompiers	Relations publiques	Bourgneuf	1 000,00 €	Unanimité
Club amitié st cyrienne	Relations publiques	Bourgneuf	200,00 €	Unanimité
Festival st Cyrien	Relations publiques	Bourgneuf	315,00 €	Unanimité
Les burners	Relations publiques	Bourgneuf	315,00 €	Unanimité
Amicale laïque - les 4za	Scolaire - enfance	Bourgneuf	155,00 €	Unanimité
AIKIDO	Sport	Bourgneuf	416,00 €	Unanimité
ASR football	Sport	Machecoul	1 664,00 €	Unanimité
Avenir Tennis	Sport	Bourgneuf	832,00 €	Unanimité
Football Club de bourgneuf	Sport	Bourgneuf	4 000,00 €	30 pour 1 abstention
Les jeunes de bourgneuf	Sport	Bourgneuf	6 000,00 €	30 pour 1 abstention
Sud Retz Basket	Sport	Machecoul	1 664,00 €	Unanimité
Tennis de table Bourgneuf	Sport	Bourgneuf	800,00 €	Unanimité
Tennis de table Fresnay	Sport	Fresnay	768,00 €	Unanimité
Twirling	Sport	Fresnay	832,00 €	Unanimité
Amicale laïque - subvention culturelle	Scolaire - enfance	Bourgneuf	7 029,00	Unanimité
Amicale laïque Fresnay	Scolaire - enfance	Fresnay	4 026,00	Unanimité
APEL Bourgneuf/SUBVENTION EXTRA	Scolaire - enfance	Bourgneuf	3 300,00	Unanimité
APEL St Cyr/SUBVENTION EXTRA SCOLAIRE	Scolaire - enfance	Bourgneuf	3 762,00	Unanimité
APEL St Joseph - Fresnay	Scolaire - enfance	Fresnay	2 871,00	Unanimité
<b>total des subventions accordées</b>			<b>46 876,68 €</b>	

## Questions :

Monsieur BEILLEVERT Yannis demande : « *s'il y a un seuil de subvention et si cette subvention est calculée à partir du nombre d'adhérents.* »

Réponse : de Fabrice RONCIN : « *entre autre mais pas que ça, le nombre d'adhérents en fait partie* »

Madame Patricia JOSSO souhaite savoir : « *si les critères d'attribution aux associations sportives ont un montant par enfants* »

Réponse : de Fabrice RONCIN : « *la subvention est calculée par adhérents, et le montant de subvention accordé ne dépasse pas le montant de la demande.* »

Après délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- ACCORDENT suivant le tableau ci-dessus les subventions aux associations pour l'année 2016;
- DISENT que ces sommes seront imputées sur l'article 6574 du budget de la Commune;

## **9. BOULANGERIE : AVENANTS A SIGNER**

Monsieur Ferrer, Maire délégué de Fresnay en Retz fait état au Conseil Municipal des avenants à signer pour finaliser le marché boulangerie à Fresnay en Retz :

N° Avenant	N° Lot	Entreprise	Montant initial du marché	Montant de l'avenant	Nouveau Montant du marché
1	7	FRADIN SARL	8 022,65 €	- 1 763,61 €	6 259,04 €
1	9	GAUVRIT SAS	23 445,59 €	- 723,88 €	22 721,71 €
1	6	GMCM SARL	5 053,74 €	2 575,00 €	7 628,74 €
1	8	BEA	26 730,00 €	335,00 €	27 065,00 €
1	12	LA REGIONALE	21 300,00 €	1 136,93 €	22 436,93 €
1	2	MASSON SARL	77 579,24 €	900,00 €	78 479,24 €
1	11	FOUCHER SARL	22 229,30 €	2 636,00 €	24 865,30 €
<b>Total</b>				<b>5 095,44 €</b>	

Après délibéré, par 30 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- VOTE la signature des avenants pour la finalisation du marché de la boulangerie de Fresnay-en-Retz pour les montants totaux tels que présentés,
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.

## **10. LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

Monsieur Yannick CHIRON, présente l'engagement de la commune de Fresnay en Retz, en partenariat avec la FDGDON 44, dans la lutte contre le frelon asiatique. Il expose également les tarifs et la convention qui avait été mise en place en 2015.

Pour l'année 2016, il y a lieu de définir les nouvelles dispositions de cette lutte pour la commune nouvelle de Villeneuve-En-Retz.

### Question :

Madame Angélique CHIFFOLEAU demande : « *si les pompiers ne peuvent pas intervenir* »

Réponse : de Yannick CHIRON : « *Les pompiers n'interviennent qu'en cas de danger pour le public, ce qui ne correspond pas à la majorité des cas, les nids étant dans les arbres.* » Il ajoute : « *on ne se rend compte de la présence d'un nid qu'à la tombée des feuilles* ».

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,*

- *FIXE la participation communale à hauteur de 50 % du montant de la destruction d'un nid, les 50 % restant sont à la charge du propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve le nid, avec un plafond maximum de dépenses de 5 000€ pour l'année 2016*
- *DIT que la Commune conventionnera pour une période de 3 ans avec la FDGDON sur cette base-là, avec une clause de revoyure chaque année, afin d'analyser les montants engagés et le nombre de nids détruits,*
- *DESIGNE Yannick CHIRON et Joël ROUSSELEAU, référents locaux pour la FDGDON sur le territoire communal.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*

## **11. TAXE DE SEJOUR : EXTENSION AU TERRITOIRE DE FRESNAY**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2012, la commune de Bourgneuf en Retz a instauré la taxe de séjour.

La taxe de séjour a été instituée par la loi du 13 avril 1910.

Son affectation concerne toutes les dépenses destinées à favoriser et promouvoir la fréquentation touristique de la commune. C'est une ressource perçue sur la population touristique, c'est-à-dire toutes les personnes non domiciliées sur la commune et qui n'y possèdent pas de résidence pour laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation.

Elle permet ainsi aux collectivités locales de disposer de ressources supplémentaires exclusivement destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire.

La taxe de séjour a été modifiée par les Conseils Municipaux de Bourgneuf-en-Retz du 14 février 2013, du 18 décembre 2014 et du 26 novembre 2015.

Cette taxe de séjour n'a jamais été instaurée sur le territoire de la commune historique de Fresnay-en-Retz.

Considérant qu'il est nécessaire d'harmoniser les dispositions fiscales en matière de taxe de séjour sur l'ensemble du territoire de Villeneuve-en-Retz, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'instaurer la taxe de séjour au réel pour 2017, sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Villeneuve-en-Retz,
- d'adopter les tarifs et modalités identiques à ceux de la commune historique de Bourgneuf-en-Retz.

Monsieur le Maire, présente les tarifs appliqués à ce jour à Bourgneuf en Retz. Et propose une mise en place, pour les professionnels répertoriés sur le territoire de la commune historique de Fresnay en Retz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Question : de Monsieur JOSNIN François « *Combien la taxe de séjour a rapporté à la commune en 2015 ?* »

Réponse : de Monsieur SUPIOT Frédéric : « *12 000 € en 2015, chiffre en baisse par rapport à 2014* »

Question : de Monsieur JOSNIN François « *Comment est-ce que c'est perçu psychologiquement ?* »

Réponse : de Monsieur YDE Hervé « *Il y a eu un travail d'échanges avec eux, cela c'est bien passé* »

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *VOTE l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire de la commune historique de Fresnay-en-Retz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.*

## 12. DEMANDES DE SUBVENTIONS

### A. Demande de subvention / réserve parlementaire de Mme RABIN : Modification

Par délibération en date du 22 septembre 2015, la commune historique de Bourgneuf-en-Retz a demandé une subvention au titre de la réserve parlementaire de Madame Monique RABIN, députée.

Cette demande portait sur la mise en conformité de l'Office de Tourisme et de la salle des mariages, pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Madame RABIN, par courrier en date du 27 octobre 2015, a fait savoir à Monsieur le Maire de Bourgneuf, l'acceptation de ce dossier (sous réserve de l'acceptation finale par le ministère de l'intérieur) pour un montant de 5 788 €.

Toutefois, les travaux de l'Office de Tourisme nécessitaient d'être engagés rapidement afin de rendre les lieux opérationnels au printemps, ce qui est incompatible avec l'obligation de « non commencement de travaux » exigée pour bénéficier de cette aide.

Aussi, après vérification de la légalité de cette opération, il est possible de conserver l'intégralité de la somme allouée, moyennant une modification du projet initial qui ne dénature pas la vocation du projet : l'accessibilité aux PMR.

Par conséquent, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le projet modifié et le financement de l'opération suivants :

- Création d'un accès pour Personnes à Mobilité Réduite de la salle dite « des mariages » (utilisée également pour le Conseil Municipal et diverses cérémonies) :
  - Création d'une ouverture (porte à la place d'une fenêtre) :

Maçonnerie	2 833,38 € HT
Menuiserie	10 374,94 € HT
  - Réalisation d'un cheminement PMR adapté :

Maçonnerie	3 067,03 € HT
Sécurisation / remise en état	<u>316,48 € HT</u>
Total HT	16 591,83 € HT
Total TTC	19 910,20 € TTC
  - Financement :

Aide sur la réserve de Madame RABIN	5 788,00 € TTC
Budget principal commune de Villeneuve-en-Retz	<u>14 122,20 € TTC</u>
Total TTC	19 910,20 € TTC

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *APPROUVE, le projet modifié et le financement de la création d'un accès pour Personne à Mobilité Réduite de la salle dite « des mariages »*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.*

### B. Demande de subvention FSIPL / Panneaux photovoltaïques

La commune envisage la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente de Fresnay. Il est proposé de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL).

Le coût total de ce projet est estimé à 289 500 € HT, la subvention sollicitée est de 115 800 €.

Le plan de financement se présente comme suit :



PLAN DE FINANCEMENT: INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE DE FRESNAY EN RETZ

Montant des travaux estimés: 289500.00€

ORGANISME	Montant de la subvention espérée	Pourcentage
Enveloppe FSPIL 1	115 800 €	40%
Autofinancement	173 700 €	60%
<b>Total</b>	<b>289 500,00 €</b>	<b>100%</b>

*Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 15 janvier 2016,*

*Vu la circulaire préfectoral en date du 4 février 2016,*

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention FSIPL, au titre de la première enveloppe, pour la pose d'une centrale et de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente de Fresnay-en-Retz, d'un montant de 115 800 €*
- *APPROUVE Le plan de financement de l'opération détaillé ci-dessus,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.*

### **C. Demande de subvention FSIPL / Terrain de football synthétique**

Dans le cadre de la réalisation d'un terrain de football synthétique en remplacement de l'actuel terrain en herbe, à Bourgneuf, il est proposé de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL).

Le coût total de ce projet est estimé à 750 000 € HT, la subvention sollicitée est de 225 000 €.

Le plan de financement se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT: CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE

Montant des travaux estimés: 750000.00€

ORGANISME	Montant de la subvention espérée	Pourcentage
Enveloppe FSPIL 2	225 000 €	30%
Autofinancement	525 000 €	70%
<b>Total</b>	<b>750 000,00 €</b>	<b>100%</b>

*Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 15 janvier 2016,*

*Vu la circulaire préfectoral en date du 10 février 2016,*

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention FSIPL, au titre de la seconde enveloppe, pour la pose d'une centrale et de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente de Fresnay-en-Retz, d'un montant de 225000 €
- *APPROUVE* Le plan de financement de l'opération détaillé ci-dessus,
- *DONNE* pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.

#### **D. Demande de subvention FSIPL / Maison de santé**

Dans le cadre du projet de construction d'une Maison de Santé, à Bourgneuf, il est proposé de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL).

Le coût total de ce projet est estimé à 684 500 € HT, la subvention sollicitée est de 205 350 €.

Le plan de financement se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT: CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE
---

Montant des travaux estimés: 684500.00€
---

ORGANISME	Montant de la subvention espérée	Pourcentage
Enveloppe FSPIL 2	205 350 €	30%
Autofinancement	479 150 €	70%
<b>Total</b>	<b>684 500,00 €</b>	<b>100%</b>

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 15 janvier 2016,

Vu la circulaire préfectoral en date du 10 février 2016,

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention FSIPL, au titre de la seconde enveloppe, pour la pose d'une centrale et de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente de Fresnay-en-Retz, d'un montant de 205350 €
- *APPROUVE* Le plan de financement de l'opération détaillé ci-dessus,
- *DONNE* pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.

#### **E. Demande de subvention FSIPL / Maison des associations**

Dans le cadre du projet de rénovation de l'ancien bâtiment administratif de la gendarmerie, à Bourgneuf, en vue d'une transformation en maison des associations, il est proposé de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL).

Le coût total de ce projet est estimé à 200 000 € HT, la subvention sollicitée est de 80 000 €.

Le plan de financement se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT: AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS
--

Montant des travaux estimés: 200000.00€
---

ORGANISME	Montant de la subvention espérée	Pourcentage
Enveloppe FSPIL 2	80 000 €	40%
Autofinancement	120 000 €	60%
<b>Total</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>100%</b>

*Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 15 janvier 2016,*

*Vu la circulaire préfectoral en date du 10 février 2016,*

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention FSIPL, au titre de la seconde enveloppe, pour la pose d'une centrale et de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente de Fresnay-en-Retz, d'un montant de 80000 €*
- *APPROUVE Le plan de financement de l'opération détaillé ci-dessus,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.*

## **F. Demande de subvention CAF / Modulaire Saint-Cyr**

Les locaux de l'actuel Espace Jeunes font partie du programme de démolition de l'ensemble des bâtiments du site « Marc Elder ». L'Espace Jeunes sera alors délocalisé dans un bâtiment modulaire (conforme à la RT 2012) qui sera installé sur le site de Saint Cyr en Retz, situé à mi-distance entre les communes historiques de Fresnay et de Bourgneuf.

Cet Espace Jeunes sera ouvert tous les mercredis après-midi, les vendredis soirs une fois par mois pour des événements particuliers (tournois, soirée karaoké, etc...) et pendant les vacances scolaires.

Le reste du temps, en période scolaire, ce bâtiment sera mis à disposition de l'association «Le Navire des Lutins», qui, par convention avec la commune, gère l'accueil périscolaire et le centre de loisirs. Ceci leur permettra de désengorger l'accueil périscolaire situé sur St Cyr en Retz.

Sur l'ensemble du bâtiment de 80 m<sup>2</sup> environ, 36,41 m<sup>2</sup> sont affectés pour l'Espace Jeunes et 34,64 m<sup>2</sup> pour l'accueil périscolaire (+ toilettes).

La Caisse d'Allocation Familiales de Loire-Atlantique développe un programme d'aide de à l'investissement destiné, notamment, aux collectivités locales.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil de déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Coût (*)	Détail des financements prévus	Montant
Travaux		Subventions :	
<b>Modulaire</b> (fabrication, transport, grutage, installation, raccordements)	76 895,00 € HT	- Etat	26965 €
<b>Terrassement</b>	9 831,63 € HT	- Région	
		- Département	
		- Commune	
		- Organismes sociaux	
		- Autres	
<b>Honoraires : Architecte (permis de construire)</b>	1 000,00 € HT	<b>Apport propre :</b> (60 % + frais honoraires)	26 070,98 €
Autres frais : (à préciser)		<b>Aide sollicitée / CAF :</b> (40 % du montant subventionnable)	34 690,65 €
<b>Montant total du projet</b>	<b>87 726,63 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>87 726,63 €</b>
<b>dont Montant subventionnable (hors honoraires)</b>	<b>86 726,63 € HT</b>		

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *AUTORISE, Monsieur le Maire à effectuer un dépôt d'un dossier de demande de subvention à la CAF pour le projet de création d'un espace jeune ainsi que d'un accueil périscolaire et d'un centre de loisir, d'un montant de 86 726,63 €*
- *APPROUVE le plan de financement tel que détaillé ci-dessus,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.*

### 13. SENTIERS DE RANDONNEE DE MACHECOUL – SAINT MEME

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par la commune de Machecoul – Saint Mème pour l'inscription d'un itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Cet itinéraire, nommé «Haut du Treil» s'étend sur les communes de Machecoul et Villeneuve-en-Retz (Fresnay).

Monsieur le Maire informe le Conseil que cet itinéraire proposé emprunte des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public.

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du conseil pour le passage de l'itinéraire sur les chemins concernés.

L'inscription au PDIPR se fait par délibération du Conseil départemental. Une fois le circuit inscrit au PDIPR, lorsque le maintien d'un chemin rural n'est pas possible, dans le cas d'aliénation ou de suppression, la commune doit informer le Conseil départemental et lui proposer un itinéraire de substitution.

Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *AUTORISE, la commune de Machecoul – Saint Mème à emprunter le territoire de la commune de Villeneuve-en-Retz pour son itinéraire «Haut du Treil» (le tracé sur carte au 1/13 000ème est annexé à la présente délibération)*
- *AUTORISE le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux de la commune (2290 m / tronçons 4, 5, 6 et 7),*

- *S'ENGAGE à informer préalablement le Conseil départemental dans le cas d'aliénation ou de suppression des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution.*

#### **14. ERDF : DEMANDE D'OCCUPATION D'UN TERRAIN – CONVENTION**

ERDF souhaite occuper un terrain d'une superficie de 120m<sup>2</sup> situé rue du lavoir, sur l'unité foncière cadastrée AH 259 afin d'y installer un poste de transformation électrique et tous ses accessoires, nécessaires au service public de distribution d'électricité.

Ce terrain appartenant à la commune, il convient de signer avec ERDF une convention prévoyant la mise à disposition gratuite de ce terrain, ainsi que les droits de passage de réseaux et d'accès.

Cette mise à disposition dure aussi longtemps que la durée de vie des équipements et de ceux qui leur sont éventuellement substitués, si nécessaire.

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *APPROUVE, la convention d'occupation de l'unité foncière cadastrée AH 259 avec la société ERDF.*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.*

#### **15. SNCF RESEAU : CONVENTION DE FINANCEMENTS POUR LA POSE DE CLOTURES / LIGNE FERROVIAIRE**

A la suite des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Nantes – Pornic, SNCF Réseau, Etablissement, public industriel et commercial, représenté par son mandataire, la société SYSTRA, a proposé, en relation avec Monsieur le Maire, de sécuriser les abords de la voie ferrée.

En effet, les accidents de type heurts de personnes sur le réseau sont une des premières causes de mortalité sur le domaine ferroviaire.

Un linéaire de 2700m environ, prévoyant 2 types de clôtures a été établi sur des terrains communaux ou privés.

SNCF réseau s'engage à financer 100 % de la pose de ces clôtures dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont placées sous la responsabilité de la commune.

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *APPROUVE, la convention pour la pose de clôture sur les abords de la voie ferrée, avec la société SYSTRA pour un montant total HT de 128376.58 €.*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.*

#### **16. ASSAINISSEMENT : DESIGNATION DE DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE PORNIC**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15/11/2013 portant création d'une entente assainissement collectif avec la Communauté de Communes de Pornic ;

Vu l'article 4 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires ;

*Le Conseil Municipal, après délibéré, ELIT :*

- Comme membre titulaires :
  - o Mme Patricia JOSSO
  - o M. Laurent PIRAUD
  - o M. Damien MOUSSET

## **17. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : MISE EN PLACE**

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Remarque : de Madame Patricia JOSSO « *la réception du procès-verbal du Conseil municipal dans les 30 jours va permettre de le relire sans être pris au dépourvu, c'est très bien.* »

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *APPROUVE, le règlement intérieur du conseil municipal*

## **18. TARIFS PIEGEAGE RAGONDINS :**

Laurent PIRAUD et Joël ROUSSELEAU présentent les chiffres réalisés entre 2011 et 2015 ainsi que la convention avec GIDON. Ils exposent ensuite la demande du GIDON qui souhaite une revalorisation salariale de 1.70 € à 2€ pour un ragondin capturé.

Remarques : de Monsieur SUPIOT Frédéric : « *Il faut réfléchir sur un territoire dans son ensemble et non commune par commune. Le choix de revaloriser de 2 € ou 3 € peut avoir un impact financier important sur des communes et très faible sur d'autres, selon le nombre de captures.* »

*Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *ACCORDE une revalorisation salariale à hauteur de 1.85€ par ragondin et rat musqué pour l'année 2016 et à hauteur de 2€ par ragondin et rat musqué pour l'année 2017.*

## **19. COUT ELEVE ECOLE PUBLIQUE :**

Isabelle CALARD présente aux conseillers les coûts d'un élève des écoles publiques Ostréa et Victor SCHOELCHER.

## COUT D'UN ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE VILLENEUVE EN RETZ

2015 ECOLE VICTOR SCHOELCHER

2015 ECOLE OSTREA

ARTICLE	LIBELLE	Montant
60611	EAU	268,29 €
60612	ELECTRICIT	1 512,98 €
60621	COMBUSTIBLES	1 756,24 €
60631	FOURNITURES ENTRETIEN	267,87 €
60632	FOURNITURES EQUIPEMENT	809,08 €
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	4 184,27 €
61522	ENTRETIEN BATIMENTS	1 937,95 €
6156	CONTRAT MAINTENANCE	977,41 €
616	ASSURANCE	- €
6247	TRANSPORT	460,00 €
6262	TELEPHONE	426,29 €
6411	PERSONNEL ET CHARGES	2536,35
		15 136,72 €
	Coût d'un élève primaire	232,87

ARTICLE	LIBELLE	Montant
60611	EAU	820,12 €
60612	ELECTRICIT	6 248,41 €
60621	COMBUSTIBLES	9 224,12 €
60631	FOURNITURES ENTRETIEN	1 195,55 €
60632	FOURNITURES EQUIPEMENT	1 154,93 €
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	9 470,29 €
61522	ENTRETIEN BATIMENTS	1 105,43 €
6156	CONTRAT MAINTENANCE	2 528,97 €
616	ASSURANCE	- €
6135	LOCATIONS MOBILIERES	824,80 €
6262	TELEPHONE	1 205,40 €
6411	PERSONNEL ET CHARGES	19 490,78 €
		53 268,79 €
	Coût d'un élève primaire	380,49

ARTICLE	LIBELLE	Montant
60611	EAU	214,63 €
60612	ELECTRICIT	1 512,98 €
60621	FIOUL	1 756,24 €
60631	FOURNITURES ENTRETIEN	267,87 €
60632	FOURNITURES EQUIPEMENT	809,08 €
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	3 347,42 €
61522	ENTRETIEN BATIMENTS	1 937,95 €
6156	CONTRAT MAINTENANCE	977,41 €
616	ASSURANCE	- €
6247	TRANSPORT	189,00 €
6262	TELEPHONE	341,03 €
6411	PERSONNEL ET CHARGES	46589,34
		57 942,94 €
	Coût d'un élève maternelle	1114,29
	Coût moyen élève	624,61

ARTICLE	LIBELLE	Montant
60611	EAU	422,48 €
60612	ELECTRICIT	5 322,72 €
60621	FIOUL	7 857,58 €
60631	FOURNITURES ENTRETIEN	1 018,43 €
60632	FOURNITURES EQUIPEMENT	983,83 €
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	4 878,64 €
61522	ENTRETIEN BATIMENTS	941,67 €
6156	CONTRAT MAINTENANCE	2 154,30 €
616	ASSURANCE	- €
6135	LOCATIONS MOBILIERES	424,90 €
6262	TELEPHONE	620,96 €
6411	PERSONNEL ET CHARGES	71 696,21 €
		96 321,72 €
	Coût d'un élève maternelle	1319,48
	Coût moyen élève	702,30

Effectifs maternelles 52  
 Effectifs primaires 65  
 Effectifs totaux 117

Surface proratisée maternelle 46%  
 Surface proratisée primaire 54%

Coût moyen maternelle Villeneuve 1 234,12 €  
 Coût moyen primaire Villeneuve 333,69 €

Effectifs maternelles 73  
 Effectifs primaires 140  
 Effectifs totaux 213

Surface proratisée maternelle 46%  
 Surface proratisée primaire 54%

### Remarque :

- de Madame Patricia JOSSO « Ces chiffres n'ont pas été vus en commission, la différence de coût entre l'Ostréa et V. Schoelcher est très important »
- de Monsieur Jean-Bernard FERRER « Il y a eu une forte augmentation des combustibles, il y a sûrement des marges de manœuvre à trouver. »

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le coût d'un élève en classe maternelle à 1234.12€,
- **FIXE** le coût d'un élève en classe élémentaire à 333.69€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

## 20. FORFAIT PAR ELEVE 2016 AUX ECOLES PRIVEES :

Isabelle CALARD présente aux conseillers les répartitions des effectifs des écoles privées de la commune, toutes signataires d'un contrat d'association avec l'Etat ainsi que les sommes à verser proposées au Conseil Municipal pour l'année 2016. Les effectifs pris en compte sont ceux de septembre 2015.

Le tableau ci-dessous récapitule ces informations.

<b>ECOLE</b>	<b>Maternelles</b>	<b>Primaires</b>	<b>Commentaires</b>
GS STE JULITTE	38	76	
GS SACRE CŒUR	34	49	
GS ST JOSEPH	25	62	

<b>FORFAIT VERSE AU COUT MOYEN ELEVE AVEC DISTINCTION M/P</b>	<b>Maternelles</b>	<b>Primaires</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Nombre total élèves</b>
GS STE JULITTE	46 896,46 €	25 360,09 €	72 256,55 €	114
GS SACRE CŒUR	41 959,99 €	16 350,59 €	58 310,57 €	83
GS ST JOSEPH	30 852,93 €	20 688,50 €	51 541,43 €	87

## 21. AFFAIRES DIVERSES :

### A. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL / CIMETIERES

5 personnes ainsi que le Maire et le Maire délégué.

- Fabrice RONCIN
- Hervé YDE
- Frédéric SUPIOT
- Jean-Bernard FERRER
- Alain DURRENS

### B. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL / ACCESSIBILITE

- Geneviève MORTEAU
- Ange SPANO
- Fabrice RONCIN
- Yannick CHIRON
- Nathalie SAILLARD

Le Conseil Municipal est clos à 23h15.